



40 ANS
DU FOYER RURAL



BONNE ANNÉE
AVEC LES DÉCOS DE NOËL



REPAS
DU
BEL AGE

Sommaire

P. 1 : Dates à retenir. P. 2 : Conseil Municipal du 13 décembre. P. 3 : Souvenirs du Repas du



N°150 - Janvier 2008

Bel Age du 8 décembre. P. 4 : Informations Mairie, du Golf. P. 5 et 6 : Pages Spéciales d'Isabelle Rouquier.

Le Conseil Municipal et le Personnel Communal s'associent à M. le Maire pour vous offrir leurs Meilleurs Vœux de Santé et de Bonheur pour 2008...



Estelle



Samedi 12 janvier 2008 à partir de 14h00

Assemblée Générale et Rassemblement pour Estelle

ENQUETE Recensement de la population Guermantaise

Cette année, comme toutes les personnes résidant dans notre Commune, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2008.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.

Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous re-

mettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Mme, Mlle, M., l'expression de ma considération distinguée. Votre Maire.

SOUVENIR

Afin de marquer cette cinquième année d'attente insupportable pour la famille et les proches d'Estelle Mouzin et de montrer que la détermination à connaître la vérité et à lutter contre les violences et crimes sur enfants sont intacts, l'Association Estelle organise un rassemblement le samedi 12 janvier prochain à Guermantes.

Le programme de l'après midi sera le suivant :

14h00 - Assemblée Générale annuelle de l'Association, ouverte au public (Espace Marcel Proust à côté de la Mairie).

16h00 - Rassemblement pour le départ de la marche silencieuse (Place du Temps Perdu, en face de la boulangerie) jusqu'à « l'Arbre du Souvenir » planté en janvier 2005.

Nous vous attendons nombreux.

Association Estelle.

NOUVELLES PAGES SUR LE SITE : Les 40 Ans du Foyer Rural, le Repas du Bel Age. A venir : les Cérémonies du 11 Novembre, l'Exposition de Peinture... Et toujours, votre Journal en couleurs.

Résultat du Concours "Faute d'orthographe"

Le mot erroné était «permetttant», dans l'article de l'Exposition de Peinture, page 3, avant dernière ligne de la 3ème col. du N° 149. **14 personnes** ont bien répondu. Bravo ! Le gagnant du Tirage au sort est M. Jean-Philippe Raffoux, Il recevra prochainement un Livre d'Art. En ce mois de Fêtes, les 13 autres participants recevront également un petit cadeau pour les féliciter de leur perspicacité. Règlement en page 4.

Extraits du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2007

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRÉSENTS : M. JELENSPERGER, M. ESSAYAN, Mme PER-RIN, M. MARCHAND, Mme FONTAINE, M. POYAC, Mme BEAUCHAMP, Mme BILLY, Mlle PRIE, M. ROLLAND, Mme ROULLAND, Mme TRIMAILLE, M. VAN DEN DRIESSCHE.

ABSENT : M. RANCE.

1) Election du secrétaire de séance et approbation du dernier compte rendu.

Mme TRIMAILLE est élue secrétaire de séance, le précédent compte rendu est lu et approuvé.

2) Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2e classe.

Le Maire rappelle au Conseil que les postes d'agents territoriaux peuvent être supprimés par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion.

CONSIDÉRANT la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à compter du 1er novembre 2007 dans le cadre d'un avancement de grade, CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas lieu de conserver le poste d'adjoint administratif principal 2e classe suite à la nomination de l'agent dans son nouveau grade, VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 octobre 2007 sur la suppression d'emploi...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2e classe à compter du 1er janvier 2008, et modifie le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2008 comme suit :

Service Administratif :

- ▶ un poste d'Attaché.
- ▶ un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.
- ▶ un poste d'adjoint administratif de 2e classe.

Service Technique :

- ▶ deux postes d'adjoint technique de 2e classe.

3) Attribution de Subventions de fonctionnement à des organismes de Droit Privé.

Vu le Budget primitif voté par le Conseil Municipal le 20 mars 2007, Vu l'article 6574 s'élevant à un montant de 10 500,00 €.

Vu le tableau de répartition des subventions annexé au BP 2007, attribuant 6 954,00 € de subventions à des organismes de droit privé nommément désignés et réservant 3 546,00 € (divers).

VU la délibération 22/2007 du 10 mai 2007, attribuant 950,00 € de subventions à des organismes de droit privé nommément désignés et réservant 2 596,00 € (divers), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- ▶ une subvention de 200,00 € à l'Ecole Maternelle du Val Guermantes.
 - ▶ une subvention de 200,00 € à l'Ecole Élémentaire du Val Guermantes.
 - ▶ une subvention de 200,00 € à l'Association A la Recherche des Autos Perdues.
 - ▶ une subvention de 300,00 € au Foyer Rural de Guermantes.
 - ▶ une subvention de 200,00 € à l'Association du Golf de Bussy Guermantes.
 - ▶ une subvention de 150,00 € au Tennis Club de Guermantes.
 - ▶ une subvention de 252,00 € à l'Association L'Institut du Fleuve.
 - ▶ une subvention de 197,00 € à l'Association Vaincre pour la Mucoviscidose.
 - ▶ une subvention de 200,00 € au Lion's Club pour le Téléthon.
- et de réserver 697,00 €.

4) Adhésion de la Commune de Guermantes au Syndicat mixte AGEDI.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques, dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (AGEDI).

CONSIDÉRANT que la Commune de Guermantes dispose de CAD-COM, logiciel de cadastre, et qu'une maintenance doit être assurée par AGEDI fournisseur du dit logiciel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ D'approuver les statuts du Syndicat mixte dénommé « Agence de Gestion et développement informatique » et le règlement intérieur tels que joints en annexe de la présente.
- ▶ D'adhérer au syndicat mixte dénommé (AGEDI) selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.
- ▶ De charger M. le Maire de prendre toutes les dispositions admi-

nistratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

▶ De désigner M. le Maire comme représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale du groupement intercommunal.

▶ D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat (article 6288), appelée contribution CAD-COM et correspondant aux frais de maintenance du logiciel de cadastre.

5) Montant de la Redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

M. le Maire rappelle au Conseil que cette redevance dite RODP est une redevance distincte de la redevance R1 qui est une redevance de fonctionnement de la concession.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

▶ De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

▶ Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

▶ Que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des 8/12e des mois entiers de cette année, à compter de cette date.

▶ Que la recette correspondante soit inscrite à l'article budgétaire 70688.

6) Montant de la Redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de la société SEM@FOR 77.

M. le Maire expose au Conseil que le 8 novembre 2006, le Conseil Général de Seine et Marne a conclu avec la société SEM@FOR 77 un contrat de délégation de service public portant sur la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, en vue de couvrir l'ensemble du territoire Seine et Marnais en haut débit.

La société SEM@FOR 77 a acquis le 29 juin 2007 un fourreau situé et posé sur notre Commune par la société LEVEL 3. La société SEM@FOR 77 va effectuer des travaux pour raccorder le réseau LEVEL 3 au réseau SEM@FOR 77.

VU les articles R20-51 et R20-52 du code des postes et communications électroniques, Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

▶ De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de communications électroniques de la société SEM@FOR 77 conformément à l'alinéa I-1° de l'article R20-52 du code des postes et communications électroniques (soit 30,00 € par kilomètre et par artère), en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

▶ Que ce montant soit revalorisé automatiquement au 1er janvier de chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

▶ Que la recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 7788.

7) Contrats d'Assurance des risques statutaires.

M. le Maire expose au Conseil l'opportunité pour la Commune de Guermantes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. M. le Maire explique que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



140 photos à déguster sur le Site, Rubrique Manifestations.

8 DECEMBRE

Repas du Bel Age à l'invitation du CCAS et de la Municipalité

Ambiance chaleureuse et conviviale pour ce Dîner de fin d'année, offert par le CCAS...

... A l'invitation de M. Jelensperger, Maire et de M. Essayan, 1er Adjoint.

Samedi 8 décembre 2007, les Aînés de la Commune, des Membres du Conseil Municipal et le Personnel Communal se sont retrouvés autour du traditionnel Repas de fin d'année (1), offert par le C.C.A.S., le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette année, c'est au Restaurant Cesena, près du Château que se retrouvent les convives. Un menu de fêtes étant servi par M. Manuel Ferreira et son Equipe (4).

Le Maire Guy Jelensperger, et son pre-

mier Adjoint Jean-Jacques Essayan ont souhaité la bienvenue à nos Aînés et aux nouveaux membres du Club.

Après que M. Essayan ait évoqué le souvenir de nos Anciens qui nous ont quitté en 2007, le Maire dans son discours donnait quelques nouvelles et informations sur la Commune et terminait en remerciant l'Equipe Communale, Administrative et Technique pour son travail de l'année (2).

Le repas se déroula dans une ambiance sympathique et c'est vers 17h que chacun put repartir avec une bouteille de champagne à l'étiquette de Guermantes (3), offerte par le CCAS, ravi de cet après-midi passé à évoquer les souvenirs de l'année.



► De charger le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation. Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans.
- Régime du contrat : capitalisation.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

8) Décision Modificative n°3/2007.

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°03/06, il a dissous la Caisse des Ecoles de la Commune de Guermantes, non utilisée depuis plusieurs années. L'adoption d'une Décision Modificative est nécessaire pour liquider les comptes de ladite Caisse des Ecoles en transférant la somme créditrice apparaissant à son compte de gestion sur le budget de la Commune. En outre, Monsieur le Maire expli-

que au Conseil que des ajustements de crédits sont nécessaires entre articles budgétaires au sein de la section de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 133,30 € du budget de la Caisse des Ecoles vers le budget de la Commune, en l'imputant sur l'article budgétaire 7788 et les ajustements budgétaires proposés.

9) Décisions prises par le Maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Signature du contrat d'entretien des vitres de la Mairie et de l'EMP, à compter du 1er novembre 2007, pour trois ans, renouvelable expressément, avec la société LCG.

10) Questions Diverses

■ M. le Maire informe le Conseil que deux nouveaux agents techniques ont été embauchés en novembre et qu'il est très satisfait du travail effectué.

■ M. le Maire remercie les mem-

bres du Conseil de procéder chaque mois à la distribution du Journal dans les boîtes aux lettres de Guermantes et informe les élus chargés de la distribution pour les mois de janvier, février et mars.

■ M. le Maire informe que le Syndicat des Transports a mis en place un plan hivernal applicable en cas d'intempérie sur le réseau de bus PEP's. Il fera l'objet d'un affichage en Mairie.

■ M. le Maire présente le dossier départemental des risques majeurs.

■ Mme BEAUCHAMP demande si le projet de réaliser de nouvelles places de parking devant le garage municipal est toujours en cours. M. le Maire répond qu'effectivement le projet est à l'étude.

■ M. Denis MARCHAND rappelle que d'importants travaux d'élargissement ont été effectués sur la Commune. Il précise que toutes les rues de Guermantes ont été élargies au cours des cinq dernières années.

■ M. Denis MARCHAND informe que les travaux de réfection de la Place de l'Eglise (enrobé sur le parking et grave au pied des ar-

bres), et du cheminement piétonnier allant de la Place de l'Eglise à la Place de la Mairie sont terminés.

■ M. Denis MARCHAND informe que des interventions des entreprises concernées sont programmées en matière d'éclairage public et d'antenne collective.

■ M. Michel POYAC confirme que le Marathon de Marne & Gondoire aura lieu le 8 juin 2008 et que le sens sera inversé par rapport aux années précédentes.

■ M. Jean-Jacques ESSAYAN informe que le SIETREM a décidé de ne pas augmenter la taxe d'ordures ménagères.

■ M. Jean-Jacques ESSAYAN rappelle que le Repas des anciens s'est bien déroulé le 8 décembre dernier ainsi que la Soirée des 40 ans du Foyer Rural le 7 décembre.

■ Mme Claire ROULLAND dit avoir transmis à l'Ecole du Val Guermantes les photos prises lors du Repas des anciens, pour remercier les enfants des dessins réalisés sur les Menus.

■ M. le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les actions menées au cours de l'année 2007.

Elections Municipales au niveau national

Elles se tiendront les Dimanches 9 et 16 Mars 2008 de 8h à 18h en Mairie. Munissez-vous de votre carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité.

SANTÉ Communiqué de la Sécurité Sociale

Vous êtes victime d'un accident ?

Déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Si vous êtes victime d'un accident qui engage la responsabilité d'une tierce personne (accident de la circulation, morsure d'animal, coups et blessures, accident médical...), déclarez-le à votre Caisse d'Assurance Maladie :

▶ par courrier : Cpm de Seine-et-Marne - 77605 Marne-la-Vallée cedex 03.

▶ par téléphone : 0 820 904 138 (0,118 euro/min).

▶ sur Internet : www.ameli.fr

-> Rubrique Votre Caisse puis
-> Nos services.

Et informez votre professionnel de santé (médecin, pharmacien, kinésithérapeute, infirmier,...), que vous le consultez suite à cet accident. Votre déclaration permettra à votre Caisse d'Assurance Maladie de réclamer à la compagnie d'assurance de la personne responsable, le remboursement de vos dépenses de santé.

Cette démarche simple ne modifie en rien les conditions habituelles de prise en charge de vos soins et permet de préserver notre système de santé.

ENVIRONNEMENT Dossier Départemental des « Risques Majeurs »

Ce Document qui vient d'être actualisé présente, pour chaque risque naturel et technologique recensé dans le Département, la réglementation, les mesures de prévention et une cartographie par arrondissement des communes concernées.

Il constitue un dossier de sensibilisation destiné à relayer et organiser l'information auprès des administrés afin de développer une véritable culture du risque.

Ce dossier est consultable en Mairie aux heures d'ouverture et également disponible sur le site Internet de la Préfecture : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr

Justice

La liste actualisée des Conciliateurs de Justice du ressort du Tribunal d'Instance de LAGNY SUR MARNE pour l'année 2008 est consultable en Mairie.

Concours pour les lecteurs Guermantais et assidus !!!

Dans ce numéro, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poisson, pomme...) s'est glissée 1 seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites. Pour laisser le temps à tous, de lire le journal papier ou sur le Site, 1 tirage au sort sera effectué le 25 de chaque mois, le gagnant étant indiqué dans le journal suivant. La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS DE TÉLÉPHONE - A gagner chaque mois : 1 livre d'Art, de Cuisine ou d'autres Lots à la bonne volonté de nos Amis partenaires... Alors, bonne lecture attentive !

SPORTS

La jeunesse triomphante du Golf de Bussy/Guermantes

Romain Wattel, Vice Champion de France par équipes avec Bussy, figure aujourd'hui, à seulement 16 ans, parmi les vingt meilleurs joueurs amateurs du pays.

Montpelliérain de naissance, le nouvel espoir du golf seine et marnais est arrivé tout jeune à Bussy. A l'âge de dix ans et demi, par l'intermédiaire d'un ami, il touche sa première balle de golf et s'y met ensuite sérieusement

vers 14 ans. Aujourd'hui il passe 15 à 20 heures par semaine sur les greens, été comme hiver. Il lui faudra attendre d'être majeur, la première obligation à remplir, avant de se lancer sur les traces de Grégory Havret, le Buxangeorgien du Circuit européen, et il espère passer pro vers l'âge de 19 ans.

Le 29 novembre dernier celui-ci a reçu le Trophée des Espoirs sportifs de Seine et Marne, dans les salons du Golf de Bussy-Guermantes en présence de Guy Jelensperger et du Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, encore bravo et nous lui souhaitons une bonne continuation...



ETUDIANTS 32ème Salon Adrep les 25 et 26 janvier 2008

Chaque année, l'Adrep présente une quarantaine de domaines et de secteurs comme : Agriculture, Agronomie, Armées, Gendarmerie, Police, Arts Appliqués, Audiovisuel, Communication, Publicité, Biologie, Chimie, Environnement, Enseignement, Commerce, Gestion, Droit, Design, Hôtellerie, Restauration, Tourisme, Informatique, Electronique, Industrie, Journalisme, Langues, Lettres, Métiers d'Art, Mode, Paramédical, Santé, Social, Recherche, Sciences et Techniques, Sciences Humaines et Sociales, Humanitaire, Sport, Transports, ...

Depuis 32 ans, l'Adrep répond aux questions des 15/20 ans et de leur famille :

Que faire après le bac ?

Quels sont les métiers d'avenir ?

Comment parvenir au métier envisagé ?

L'Adrep c'est : 400 stands, 40 débats animés par des professionnels, 5 espaces métiers où des professionnels viennent « donner un visage aux métiers » en rencontrant individuellement tous ceux qui souhaitent en savoir plus.

NOUVEAU ! En 2008, le Pôle Orientation-conseil s'ouvre aux collégiens.

Infos Pratiques : Horaires : vendredi 25 janvier 13h - 18h / Samedi 26 janvier 10h - 18h. Espace Champerret - Paris 17. Prix : 5 €. Entrée gratuite sur invitations (disponibles en Mairie : Attention 40 invitations de disponible uniquement).

Pour plus d'infos sur le Salon, le guide et l'association :

www.adrep-infos.com

BIENVENUE Une nouvelle Entreprise sur Guermantes...

Traitement de surface au sol. Traitement de l'ameublement, surface intérieure. Textiles...

Rien ne manque !

TNP - EURL Christophe LEFEVRE vous accueille 73 avenue des Deux Châteaux à Guermantes.

Pour plus de renseignements veuillez composer le 01.64.30.49.03

ou le 06.28.57.01.72 et sur Internet à l'adresse suivante :

tnpnettoyage@orange.fr

Site Web :

www.tn-p.net